



SPL Eaux de Grenoble Alpes Rapport annuel 2023

Service public de l'eau potable Communes de
CROLLES et de BERNIN
Pour le compte de CC Le Grésivaudan



SPL EAUX DE GRENOBLE ALPES
50 rue Jean Vaujany
CS 22433
38004 GRENOBLE CEDEX 2
Tél : 04 76 86 20 70
www.eauxdegrenoblealpes.fr



Table des matières

1.	Cadre de l'activité déléguée	1
1.1.	Contrats et engagements spécifiques	2
1.1.1.	Le contrat	2
1.1.2.	Autres engagements	3
1.2.	Les intervenants	4
1.2.1.	CC LE GRESIVAUDAN	4
1.2.2.	Eaux de Grenoble Alpes	4
2.	L'exercice 2023 en bref	12
2.1.	Enjeux et faits marquants de l'année	12
2.2.	Chiffres clés – Les indicateurs 2023	14
2.2.1.	Indicateurs règlementaires du service d'eau potable BERNIN	14
2.2.2.	Indicateurs règlementaires du service d'eau potable CROLLES	15
2.2.3.	Autres indicateurs, proposés par Eaux de Grenoble Alpes ou contractuels	17
2.3.	Perspectives et préconisations	18
3.	Données comptables	18
4.	Analyse de la qualité de service délégué	19
4.1.	Données techniques et physiques – Fourniture d'eau potable	19
4.1.1.	Le patrimoine	19
4.2.	Les Volumes mis en distribution	22
4.2.1.	Consommation énergétique	22
4.2.2.	Qualité de l'eau	22
4.3.	Données techniques et physiques – Distribution d'eau potable	24
4.3.1.	Le patrimoine	24
4.3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	35
4.3.3.	Consommation énergétique	38
4.3.4.	Les volumes	38
4.3.5.	Rendement du réseau et indice linéaire de pertes en réseau	42
4.4.	Prestations aux usagers	45
4.4.1.	Information, relation, accueil des usagers	45
4.4.2.	Tarifification, relève, facturation et recouvrement	47
5	Productivité et efficience	51
▪	Personnels employés, qualifications, ETP	51
▪	Mesures d'amélioration	55
•	Démarches Qualité-Sécurité-Environnement (QSE)	56
•	Annexes au compte rendu technique sur les conditions d'exécution du service public	58
	Avenants de l'année	58

Respect des principes généraux du service public et des engagements contractuels

58

Principe d'égalité	58
Principe de continuité	58
Infractions, impayés, incivilités.....	58

Conformément aux dispositions du code de la Commande Publique et à l'article 90 du présent contrat, le concessionnaire remet chaque année au concédant, au plus tard le 1^{er} mai, un rapport annuel comportant un compte rendu technique et financier

Ce rapport a été :

Établi par :	Comité de Direction & Directions de Pôles
Vérifié/modifié par :	Direction Technique
Validé par :	Guillaume MILLON, Directeur Général
Transmis à la CCLG	Le : 12 avril 2024
Liste de diffusion:	Monsieur Le Président de la CC Le Grésivaudan Monsieur le Vice-Président en charge de l'eau et de l'assainissement Monsieur Joris BENELLE Directeur Général des Services Monsieur Pierre CARREZ CORRAL Directeur de l'Eau et de l'Assainissement

1. Cadre de l'activité déléguée

Conformément aux textes réglementaires (Loi 95-127 du 08 février 1995 et article L411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ; Décret N° 2005-236 du 14 mars 2005 et les précisions réglementaires relatives) l'objet du présent rapport est de rendre compte des conditions d'exécution du contrat de délégation de service en considération des objectifs et obligations définis au contrat :

- Engagements contractuels tenus ;
- Respect des principes généraux d'organisation et de gestion du service public dans la mise en œuvre de la délégation.

La loi 95-127 du 08 février 1995 a créé l'obligation d'un rapport annuel devant être remis avant le 1^{er} juin par le délégataire à l'autorité délégante.

L'article R 1411-7 alinéa 1 est spécifique : « Le rapport mentionné à l'article L.1411-3 tient compte des spécificités du secteur d'activité concerné, respecte les principes comptables d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes retenues pour l'élaboration de chacune de ses parties, tout en permettant une comparaison entre l'année en cours et la précédente. Toutes les pièces justificatives des éléments de ce rapport sont tenues par le délégataire à la disposition du délégant dans le cadre de son droit de contrôle. »

1.1. Contrats et engagements spécifiques

1.1.1. Le contrat

1.1.1.1. Rappel de l'historique du contrat

La Communauté de Commune le Grésivaudan a décidé de confier par ce contrat, la gestion du service public de la distribution d'eau potable sur le territoire des communes de Crolles et de Bernin.

Prise effet du contrat : 01/7/2023

L'échéance est fixée au 31 décembre 2028

Ce rapport est le premier pour ce contrat.

Il relate les activités liées du 1 juillet 2023 au 31 décembre 2023.

1.1.1.2. Présentation succincte du service

L'exploitation du service est assurée dans les limites du territoire de la Commune de Crolles et de la Commune de Bernin, dites « périmètre du Service Délégué ».

Cela concerne :

- Bernin incluant le réservoir haut service dit « des communaux »
- Crolles – hors hameau de Montfort

Pour assurer la qualité du service public, EDGA prend en charge dans ses missions :

- Garantir la qualité de l'eau ;
- Entretien, maintenir, réparer les équipements et les ouvrages présents du réseau ;
- Relever et renouveler les compteurs d'eau ;
- Assurer une surveillance 24h/24 et 7j/7 du réseau dans le cadre d'une astreinte organisée pour tout son périmètre ;
- Faire des visites régulières des installations et des équipements ;
- Gérer les abonnements, les mutations, les réclamations, et facturer l'eau aux abonnés ;
- Mettre à jour le SIG du réseau d'eau potable ;
- Instruire les DICT et les DT ;
- Répondre aux demandes d'avis pour les Demandes de Permis de Construire ;
- Etablir des devis pour réaliser des travaux dans la commune (exemple : création de branchements) ;
- Réaliser la campagne de recherche de fuites ainsi que des campagnes de sectorisation du réseau d'eau potable ;
- Effectuer la campagne de manœuvre des vannes ;
- Réparer des fuites sur conduites, branchements et compteurs ;
- Travailler en étroite collaboration et concertation avec la collectivité ;

Estimation de la population desservie

BERNIN 3 191 habitants
CROLLES 8 569 habitants.
(Source INSEE)

1.1.2. Autres engagements

1.1.2.1. Conventions de vente d'eau

Sans objet.

1.1.2.2. Conventions d'achat d'eau

Sans objet.

1.1.2.3. Autres conventions

Sans objet.

1.2. Les intervenants

1.2.1. CC LE GRESIVAUDAN

Nom	Fonction
Communauté de communes Le Grésivaudan 390 Rue Henri Fabre 38926 CROLLES CEDEX	Direction Eau et Assainissement

1.2.2. Eaux de Grenoble Alpes

1.2.2.1. Présentation d'Eaux de Grenoble Alpes

- **Bref historique**

Créée au 1^{er} janvier 2014, la Société Publique Locale (SPL) Eau de Grenoble a fusionné depuis le 31 décembre 2014 avec la SPL SERGADI pour former une seule SPL actuellement dénommée SPL Eaux de Grenoble Alpes (EDGA).

Quelques dates et faits marquants :

21 mai 1979	Création de la SA SERGADI
27 novembre 1980	Transformation de la SERGADI en Société d'Économie Mixte
1^{er} mai 2000	Création de la « Régie des Eaux de Grenoble » (REG) : Reprise en gestion publique du service public de l'eau potable de la Ville de Grenoble
Juillet 2012	Une mission est commanditée par le président de la METRO, le maire de Grenoble et le président du SIERG, visant à travailler à la mutualisation des structures REG, SIERG et SERGADI
Juillet 2013	Un protocole est présenté aux assemblées délibérantes pour poursuivre la démarche amorcée en juillet 2012, avec la préparation du passage en Sociétés Publiques Locales de la REG et de la SERGADI, en vue d'une fusion future
1^{er} Janvier 2014	<ul style="list-style-type: none">• Création de la SPL Eau de Grenoble à partir de la REG• Transformation de la SEM SERGADI en SPL SERGADI
1^{er} janvier 2015	<ul style="list-style-type: none">• Fusion des SPL Eau de Grenoble et SERGADI• Suite à l'exécution de la loi MAPTAM, Grenoble Alpes Métropole acquiert le statut de Métropole et prend la compétence Eau des communes. Elle se substitue donc à ce titre aux communes situées dans son périmètre pour toutes les conventions conclues avec la SPL Eau de Grenoble
7 septembre 2015	Changement de dénomination de la SPL Eau de Grenoble en SPL Eaux de Grenoble Alpes

Une Société Publique Locale est composée **exclusivement de collectivités actionnaires**, au moins deux, et de **capitaux 100 % publics**.

Au 31 décembre 2023, EDGA comptait 58 collectivités actionnaires, dont les trois principales sont actuellement Grenoble-Alpes Métropole (67,22 %), la Ville de Grenoble (20,18 %) et la Communauté de Communes Le Grésivaudan (12,48 %).

- **Spécificités et avantages**

Le rôle d'EDGA est celui d'un **exécutif classique** (comme un service) qui applique les directives définies par l'autorité organisatrice (cadre budgétaire, niveau d'investissements, etc...).

Elle permet de préserver une **plateforme technique et un pôle d'expertise stables** qui garantissent la **continuité du service public**.

EDGA relève de la **comptabilité privée** garantissant **souplesse et réactivité**.

Elle est **contrôlée par des Commissaires aux Comptes**. Ces professionnels engagent leur responsabilité personnelle et doivent déclencher des « signalements », par saisie du Procureur, en cas d'anomalies. De plus, la formalisation du « contrôle analogue » oblige une SPL à être contrôlable par chaque collectivité actionnaire.

Une SPL, en tant qu'établissement public est également soumise aux mêmes contrôles qu'une Régie ou une collectivité (contrôle de légalité de la Préfecture, contrôle de la Chambre Régionale des Comptes...).

Les collectivités actionnaires exercent un contrôle analogue à celui qu'elles exercent sur leurs « propres » services, grâce auxquelles elles bénéficient d'un réel pouvoir d'influence sur les décisions stratégiques de la SPL.

L'ensemble de ces éléments démontrent que les modalités de contrôle d'une SPL sont plus nombreuses et strictes que dans le cas d'une SA.

- **Gouvernance d'Eaux de Grenoble Alpes**

Instances décisionnelles	Caractéristiques
Conseil d'Administration (CA)	<ul style="list-style-type: none">• Composé de 18 administrateurs dont 12 élus de Grenoble-Alpes Métropole, 3 pour la Ville de Grenoble, 2 pour la CCLG et 1 pour les actionnaires minoritaires, ainsi que 6 censeurs (2 représentants des usagers, 2 représentants des salariés et 2 représentants des actionnaires minoritaires)• Réuni au moins 4 fois par an, sous l'autorité du Président• Détermine les orientations de l'activité de la société• Est informé et délibère sur toutes les questions intéressant le fonctionnement de la SPL Eaux de Grenoble Alpes

Comité d'Orientation Stratégique (COS)	<ul style="list-style-type: none"> • Organe créé spécifiquement par les statuts d'Eaux de Grenoble Alpes afin de permettre l'effectivité du contrôle analogue • Composé d'un représentant de chaque collectivité actionnaire qui dispose chacun d'une voix, sans tenir compte de la part de capital détenue par la collectivité • Émet un avis sur l'ensemble des délibérations soumises au Conseil d'Administration et relatives à des questions économiques ou stratégiques majeures. Si le Conseil d'Administration refuse de suivre l'avis du COS, il doit voter la délibération à la majorité des deux tiers
Directeur Général	<ul style="list-style-type: none"> • Nommé par le Conseil d'administration sans limite de durée ou pour une durée fixée par celui-ci • Dirige l'ensemble des services, recrute le personnel, gère les effectifs, fixe les rémunérations dans le cadre des inscriptions budgétaires • Signe tous actes, contrats, traités et marchés consécutifs aux décisions du Conseil d'Administration et aux délégations qui lui sont consenties • Assiste aux réunions du Conseil avec voix consultative • Ordonnateur statutaire des dépenses et des recettes • Représentant légal de la SPL Eaux de Grenoble Alpes dans ses rapports avec les tiers • A le statut de mandataire social • Est assisté par un Directeur Général Adjoint

• **Compétences, missions et périmètre d'intervention d'Eaux de Grenoble Alpes en réponse aux enjeux grenoblois**

Les domaines de compétence et d'intervention d'EDGA sont développés pour lui permettre de :

- Préserver un **pôle d'expertise locale**, dans une plateforme technique durable, innovante, capable de s'adapter en permanence ;
- Assurer un **service public exemplaire et performant**, notamment de production et de distribution d'une eau potable de qualité, où l'utilisateur est respecté et acteur à part entière.

Ceci, bien sûr, en adéquation avec le **contexte** et les **enjeux du bassin grenoblois**, ainsi qu'avec les **besoins et exigences des actionnaires d'EDGA et toutes les parties intéressées** :

- L'accès à l'eau pour tous les usagers ;
- La préservation des ressources et le maintien d'une eau conforme aux normes de qualité et autant que possible non traitée pour les deux plus grandes ressources de l'agglomération ;
- La gestion patrimoniale et la modernisation des ouvrages et des réseaux (eau potable et assainissement) ;
- La garantie d'une gestion de l'eau 100 % publique, avec un juste prix du service ;
- L'exemplarité et la transparence dans le mode de gouvernance ;
- Le développement d'une approche citoyenne et responsable en interne comme en externe ;
- Le développement d'une structure performante et la valorisation de l'image d'Eaux de Grenoble Alpes.

Conformément à son statut et son objet, Eaux de Grenoble Alpes, de par ses compétences, est en mesure d'assurer les missions et prestations qui lui sont confiées, en fonction des contrats passés avec les collectivités actionnaires, concernant :

- La **protection des ressources en eau** des champs de captages dont l'exploitation lui est confiée ;
- L'**exploitation des sites de production, la production, le transport (adduction) et la fourniture d'eau potable** aux communes, en gros ou aux particuliers, entièrement, partiellement ou en secours, notamment à partir des ressources du Drac (site des captages de Rochefort) et de la Romanche (sites des captages de Jouchy et Pré-Grivel) ;
- Pour ces deux ressources, il s'agit d'environ **31,6 millions de m³ d'eau produits cette année** et approvisionnant plus de 80 % de la population (soit environ 380 000 habitants) de la grande agglomération grenobloise en eau potable **pure et non traitée**, dont la qualité est surveillée 24h/24, 7j/7 ;
- L'**exploitation et les interventions sur les réseaux d'eau potable** : 224 km de réseau d'adduction et 701 km de réseau de distribution (hors linéaire de branchements au total) avec l'intention d'optimiser le rendement des réseaux dans une perspective de développement durable (recherche permanente et traitement des fuites) des **réseaux d'assainissement** (62 km au total) et contrôle de **SPANC** (200 unités) ;
- Le **service aux abonnés** : l'accueil (près de **71 100 appels traités** et 8 900 abonnés reçus en agence), les réclamations, la gestion d'environ **110 000 abonnés** au total dont plus de 8 300 dans le cadre des DSP, les mutations, les relèves (193 700 relèves de compteurs), les enquêtes, la facturation des volumes consommés (plus de 28.7 millions de m³ facturés pour près de 374 000 factures émises/an hors relances) ;
- Divers autres domaines et prestations :
 - Astreintes, surveillances d'installations ;
 - Réponses à des appels d'offre ;
 - Missions de maîtrise d'œuvre et d'études, de conduite et d'opération ;
 - Travaux de branchements, location de compteurs, relèves de compteurs, maintenance et remplacement de poteaux incendie, suivi de consommations par enregistreurs, étalonnage de compteurs... ;
 - Maintenance et exploitation des logiciels Geosite et Geoinstruction, le quittancement...

Les Communes ainsi que Grenoble-Alpes Métropole confient donc par des Délégations de Service Public, contrats de gérance ou par des contrats à la carte, la gestion de tout ou partie de leur service de l'eau potable à Eaux de Grenoble Alpes.

EDGA gère actuellement une multitude de contrats tels que :

- Délégation de service public de l'eau et/ou d'assainissement ;
- Prestations informatiques (quittancement) ;
- Prestations de service topographie/SIG (Geosite et Geoinstruction) et maintenance des données parcellaires ;
- Prestations de services techniques (travaux, entretien EU, entretien et lavage de réservoirs, astreinte...) ;
- Prestations relatives à l'exploitation du service public de l'eau potable ;
- Prestation d'accueil des usagers, à la facturation/recouvrement et à la relève de compteurs ;
- Gérance pour l'exploitation des sites de production d'eau potable ;

- Gérance pour l'exploitation des réseaux de distribution d'eau potable.

Le territoire et périmètre d'intervention d'EDGA est évolutif en fonction des contrats passés. Il respecte l'autonomie et le principe de « libre administration » de chaque collectivité. La détention d'une action au capital d'EDGA permet de bénéficier de l'ensemble de ses services.

• Certifications

« Eaux de Grenoble Alpes » est certifiée :

- ISO 9001 - version 2015 ;
- ISO 14001 - version 2015 ;
- ISO 45001 version 2018 ;
- ISO 26000 version 2010 (responsabilité sociétale) : évaluation faite en 2017 ;
- Géo référencement des réseaux d'eau et d'assainissement : renouvelée en novembre 2020.



Le système de management intégré QSE RSE traduit notre engagement à garantir un service public de qualité, en restant en permanence à l'écoute des usagers, collectivités actionnaires, partenaires, fournisseurs etc. Les certifications concrétisent l'importance que nous accordons à leur satisfaction, à l'amélioration des conditions de travail de nos collaborateurs, à notre contribution au développement durable et la réduction de nos impacts environnementaux, ainsi qu'aux actions de solidarité et à la lutte contre la discrimination.

Cette volonté forte de s'inscrire durablement dans une démarche d'amélioration continue nous permet de rester performants et réactifs face aux changements pour continuer à accompagner la mutation des territoires.

Au regard des activités d'EDGA et du périmètre d'interventions mentionné au paragraphe « *Compétences, missions et périmètre d'interventions de la S.P.L. Eaux de Grenoble Alpes en réponse aux enjeux grenoblois* » ci-dessus, le système de management intégré QSE d'EDGA intègre les activités suivantes :

- Protection et valorisation des ressources en eau souterraine de Rochefort, de Jouchy et Pré-Grivel
- Production et distribution permanente de l'eau potable aux usagers
- Réalisation de travaux des réseaux d'eau potable et d'assainissement
- Gestion patrimoniale des réseaux et installations d'eau potable
- Missions de maîtrise d'œuvre pour travaux sur ouvrage d'eau potable et d'assainissement
- Gestion d'ouvrages de collecte d'eaux usées
- Gestion d'un service d'assainissement non collectif
- Gestion des abonnements et relations avec les usagers
- Promotion et valorisation de la gestion publique de l'eau

L'ensemble du système de management QSE d'EDGA a été évalué lors de l'audit de renouvellement sur les certifications ISO 14001 ; ISO 45001 ; ISO 9001 en novembre 2023 par l'organisme externe AFNOR.

Le résultat de l'audit a confirmé le maintien de ces certifications QSE d'Eaux de Grenoble Alpes.

- **Organisation et moyens en personnel**

Au 31 décembre 2023, indépendamment de l'effectif de la Direction Générale, EDGA comprend les pôles suivants :

Pôles	Fonctions/services
Administratif et Financier et Direction Générale 25 personnes	<ul style="list-style-type: none"> • Finances • Contrôle de Gestion • Ressources Humaines • Informatique • Achats • Communication • QSE-RSE • Maintenance immobilière • Sûreté des installations • Sécurité des systèmes d'informations • Groupe secrétariat
Production 37 personnes	<ul style="list-style-type: none"> • Un Département exploitation, comportant les secteurs « Électromécanique » et « Réseaux et installations » • Un Département Gestion des ressources comportant le service « Qualité de l'eau »
Distribution Assainissement 33 personnes	<ul style="list-style-type: none"> • Un service Réseaux comportant les secteurs « Gestion du parc compteurs », « Exploitation » et « Débitmétrie – Recherche de fuites » • Un service Gestion technique comportant les secteurs « Contrats d'assainissement », « Dossiers techniques » et « Travaux et assainissement »
Abonnés 39 personnes	<ul style="list-style-type: none"> • Service Relations abonnés • Service Relève / Enquêtes • Service Facturation / Recouvrement
Études et Prospective 9 personnes	<ul style="list-style-type: none"> • Un service Études comportant les secteurs « Gestion dossiers techniques » et « Suivi travaux » • Un service géomatique comportant les secteurs « Administration SIG » et « Topographie – Foncier »

- **Locaux et sites d'Eaux de Grenoble Alpes**

Eaux de Grenoble Alpes est implantée dans différents sites :

- Sites de « production » regroupant une partie du pôle Production :
 - Les captages de Rochefort situés dans la Commune de Varcès-Allières-et-Risset

- Les captages de Jouchy localisés sur la commune de St Pierre de Mésage et de Pré Grivel localisés dans la Commune de Vizille
- Sites techniques, administration et siège social :
 - Le siège social situé 50 rue Jean Vaujany à Grenoble, regroupant l'ensemble des services techniques, administratifs et direction générale ;
 - L'accueil clientèle en centre-ville de Grenoble, 5 place Vaucanson permet d'accueillir physiquement le public pour toutes les démarches administratives liées à leurs contrats, en complément du site internet d'EDGA.

- **Matériels**

EDGA dispose d'une gamme complète de véhicules et matériels de chantier de manière à pouvoir réaliser ses missions :

- Une flotte de 80 véhicules soumis à vignette CRITAIR de 0 à 3, dont
 - 1 camion Poids Lourd, énergie GNV (Gaz Naturel)
 - 6 véhicules « hybride » (énergie Gaz/essence et Electrique/essence)
 - 5 véhicules 100% électriques pour le service de la relève des compteurs.
- Des engins de terrassement (pelles mécaniques de différentes capacités)
- Tous matériels nécessaires à la réalisation des chantiers d'eau potable
- Un ensemble de matériels de chantiers et d'exploitation
- Un ensemble de matériels affectés à la sécurité des chantiers type dispositif de signalisation routière, blindages, barrières etc.
- Un ensemble de matériels pour la réalisation des levés topographiques
- Un laboratoire interne d'analyses de l'eau (bactériologiques)
- Ensemble des EPI nécessaires à l'exercice des activités des agents
- Un ensemble de matériels spécialisés pour l'entretien des espaces verts
- Un ensemble de matériels spécialisés pour l'entretien et le lavage des cuves de réservoirs.

Dans le cadre de l'optimisation de son parc véhicules, EDGA s'inscrit pleinement dans les démarches menées par l'agglomération Grenobloise, notamment l'application des règles imposées sur les zones à circulations restreintes (ZCR) et zones de faibles émissions (ZFE).

Toutes les actions de verdissement du parc ont été explorées pour permettre d'adapter les usages avec les possibilités des offres actuelles des constructeurs et tenir compte de l'évolution technologique (autonomie électrique, retro-flit, nouvelles énergies, ..)

En complément EDGA suit des indicateurs spécifiques pour viser à réduire son impact sur l'environnement.

- **Intervenants affectés au contrat**
- **Liste des contacts mise à jour le 31 décembre 2023**

Nom/ Direction du Pôle	A contacter dans le cadre d'une intervention d'astreinte ou urgence Numéro unique station de Rochefort 04 76 98 24 27
PÔLE DISTRIBUTION	
Hervé LAHAYE	
PÔLE ABONNÉS	
Mohamed ZITI	
PÔLE PRODUCTION	
Claire DUCHEMIN	
PÔLE ÉTUDES	
Gladys MARMOEX	
PÔLE DAF	
Jean-Noël ARNAUD	

ASTREINTE		Téléphone	Fax
PRODUCTION - DISTRIBUTION			
Station de Rochefort	24h/24 - 7j/7	04.76.98.24.27	04 76 75 60 32
Responsable et personnes d'astreinte			
Selon planning et fiche hebdomadaire	Responsable d'astreinte – agents d'interventions – équipes travaux		

- **Autres intervenants**

Intervenant	Adresse	Coordonnées
Agence Régionale de la Santé Délégation territoriale	17-19 rue Cmdt L'Herminier 38032 GRENOBLE CEDEX 1	Tel. : 04 76 63 64 29 e-mail : ars-dt38-delegue-territorial@ars.sante.fr

2. L'exercice 2023 en bref

Constitution du réseau d'eau dans la Commune de Bernin en quelques chiffres

Nombre de stations de pompage	• 0	
Réservoir ou bête de reprise	Nombre	Volume de stockage
	• 6 (non gérés dans le contrat)	3 650 m ³
	• Bernin Moyen Service	500 m ³
	• Les Fontaines	2 700 m ³
	• Les Communaux	450m ³
Linéaire de conduite	• 24 km	
Nombre de compteurs	• 1 613	

Constitution du réseau d'eau dans la Commune de Crolles en quelques chiffres

Nombre de stations de pompage	• 3 (non gérées dans ce contrat)	
Réservoir ou bête de reprise	Nombre	Volume de stockage
	5 (non gérés dans le contrat)	18 400 m ³
	• Réservoir du Pré-Roux	14 000 m ³
	• Réservoir du Bourdier	200 m ³
	• Réservoir des Brondières	3 100 m ³
	• Réservoir de Craponoz	1 100 m ³
Linéaire de conduite	• 54 km	
Nombre de compteurs	• 4 038	

2.1. Enjeux et faits marquants de l'année

Démarrage contrat au 1/7/2023

Pour CROLLES :

Les six mois de l'année du 2ème semestre 2023 ont été marqués par les derniers raccordements nécessaires au transfert de l'alimentation de STMICROELECTRONICS depuis le réseau de distribution vers le réservoir 14 000 m³.

Le constat des volumes de pertes en baisse importante (divisés par 2) alors que le transfert effectif de ST a eu lieu fin septembre corrobore notre hypothèse que certains volumes de pertes sont fortement liés à des écarts de comptages au niveau de l'industriel puisque nous n'avons pas réparé de fuites importantes au second semestre.

Pour BERNIN :

Les six mois de l'année du 2ème semestre 2023 ont été mis à profit pour s'approprier le réseau de Bernin. Dans ce cadre :

- l'ensemble des réducteurs ont été visités et fait l'objet de fiches ouvrages,
- les vannes des nœuds importants ont été vérifiées et manipulées,
- la bonne fermeture des vannes inter-secteur a été contrôlée

2.2. Chiffres clés – Les indicateurs 2023

2.2.1. Indicateurs réglementaires du service d'eau potable BERNIN

Domaine	Type	Code	Libellé	Valeur 2022	Valeur 2023
Qualité de l'eau	Indicateur de performance	P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	60%	60%
Qualité de l'eau	Indicateur de performance	P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	-	100%
Qualité de l'eau	Indicateur de performance	P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	-	-
Réseau	Indicateur de performance	P104.3	Rendement du réseau de distribution		97.86%
Réseau	Indicateur de performance	P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés		1.33
Réseau	Indicateur de performance	P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau		1.28
Abonnés	Indicateur descriptif	D102.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³		4.3116€ ttc

Abonnés	Indicateur descriptif	D151.0	Délai maximal d'ouverture des 0,21 branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	24H
Abonnés	Indicateur de performance	P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	0.621
Abonnés	Indicateur de performance	P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%
Abonnés	Indicateur de performance	P155.1	Taux de réclamations	0.6207%
Gestion financière	Indicateur de performance	P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	NC

2.2.2. Indicateurs règlementaires du service d'eau potable CROLLES

Domaine	Type	Code	Libellé	Valeur 2022	Valeur 2023
Qualité de l'eau	Indicateur de performance	P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	60%	60%
Qualité de l'eau	Indicateur de performance	P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	100%

Qualité de l'eau	Indicateur de performance	P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %	100%
Réseau	Indicateur de performance	P104.3	Rendement du réseau de distribution	97.28%	97.12%
Réseau	Indicateur de performance	P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	7.87 m ³ /km/j	2.89 m ³ /km/j
Réseau	Indicateur de performance	P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	7.23 m ³ /km/j	2.38 m ³ /km/j
Abonnés	Indicateur descriptif	D102.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	4.0206	3.9145€ ttc
Abonnés	Indicateur descriptif	D151.0	Délai maximal d'ouverture des 0,21 branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	24h	24 H
Abonnés	Indicateur de performance	P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	0	0.249
Abonnés	Indicateur de performance	P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
Abonnés	Indicateur de performance	P155.1	Taux de réclamations	0,00	0.00
Gestion financière	Indicateur de performance	P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0,26 %	0.21%

2.2.3. Autres indicateurs, proposés par Eaux de Grenoble Alpes ou contractuels

Dans le cadre de l'harmonisation des méthodes et d'organisation, EDGA a mis en place des indicateurs de suivi d'activité au niveau de chaque pôle.

2.3. Perspectives et préconisations

Pour ce qui concerne les préconisations techniques, la période de ces premiers 6 mois est trop courte pour permettre des avis pertinents en termes de renouvellement de réseau. Pour ce qui concerne la pérennité du contrat, voir le chapitre sur les perspectives 2024 page 56 de ce présent document.

3. Données comptables

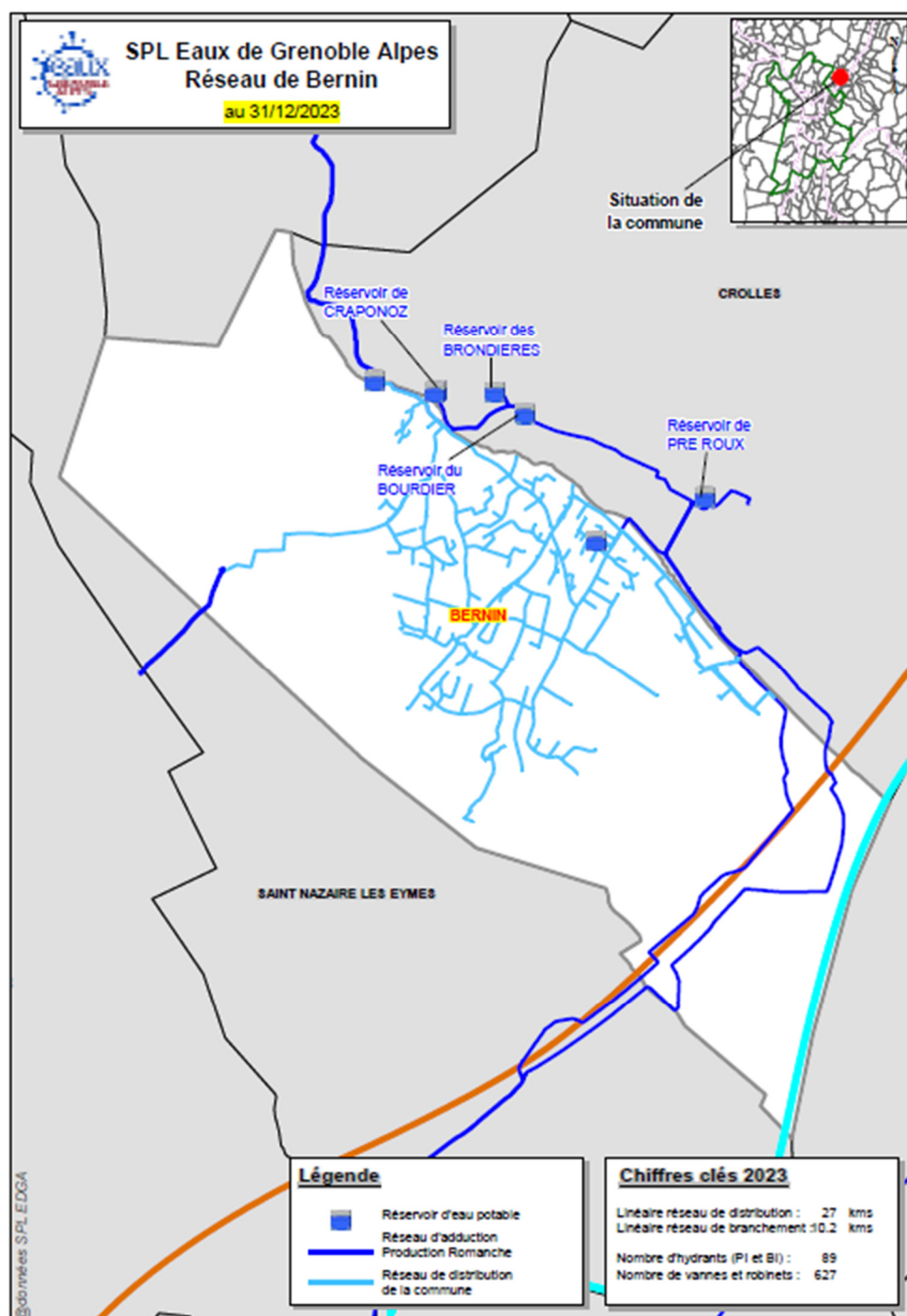
Transmis ultérieurement dans un rapport séparé.

4. Analyse de la qualité de service délégué

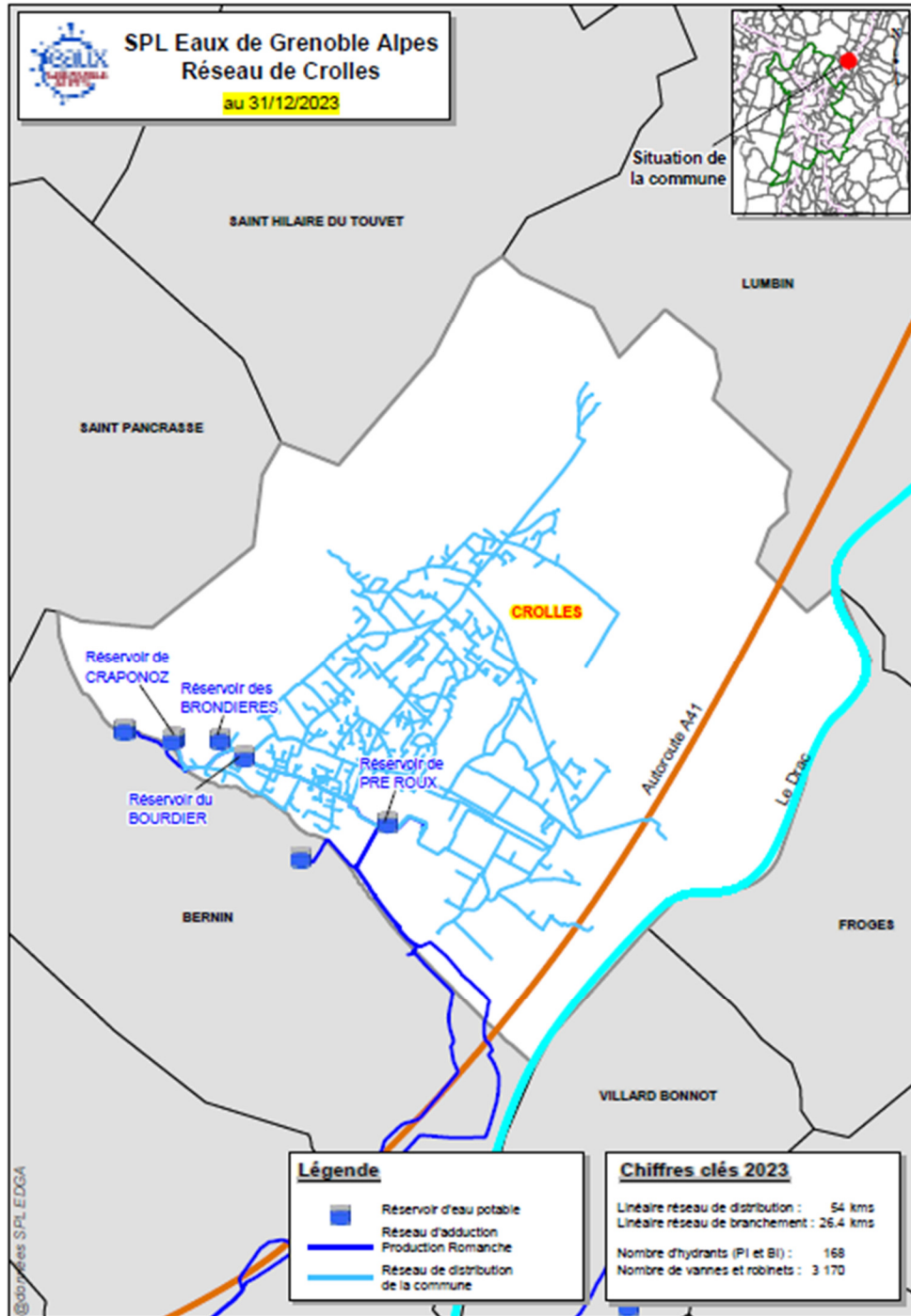
4.1. Données techniques et physiques – Fourniture d'eau potable

4.1.1. Le patrimoine

- BERNIN



- CROLLES



4.1.1.1. Les ressources

Il n'y a pas de gestion de ressource affectée au contrat.

La totalité de l'eau distribuée provient des ressources des installations de captage de Grenoble-Alpes Métropole (Jouchy – Pré-Grivel et Rochefort).

4.1.1.2. Ouvrages de stockage

BERNIN

- Bernin Moyen Service 500 m³
- Les Fontaines 2 700 m³
- Les Communaux 450 m³

CROLLES

- Pré Roux 14 000 m³
- Bourdier 200 m³
- Brondièr composé de deux cuves de 1 500 m³ et 1 600 m³
- Craponoz composé de deux cuves de 100 m³ et 1000 m³, (la cuve 100 m³ étant uniquement utilisée pendant le lavage de la cuve de 1 000 m³).

4.2. Les Volumes mis en distribution

Total du volume net mis en distribution (m ³)	1 ^{er} semestre 2023	2 ^e semestre 2023
BERNIN	-	589 753
CROLLES	2 686 520	1 636 124

Les volumes sur Crolles sont en diminution au second semestre suite au transfert de l'alimentation de ST Microelectronics depuis le réseau de distribution vers le réservoir 14000m³.

4.2.1. Consommation énergétique

Sans objet.

4.2.2. Qualité de l'eau

4.2.2.1. Eau distribuée

L'eau produite et distribuée fait l'objet d'un contrôle régulier par l'autorité sanitaire. Cette surveillance sanitaire est exercée par les services Environnement et Santé de la Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Les prélèvements d'échantillons et les analyses sont effectués par le personnel du Laboratoire CARSO de Lyon choisi par l'ARS.

Le programme sanitaire 2023 élaboré avec l'ARS de l'Isère s'appuie sur le décret N° 1220 du 20 décembre 2001 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine à l'exclusion des eaux minérales naturelles et le décret N° 2007-49 du 11 janvier 2007 relatif à la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine. Ces décrets et les arrêtés d'application du 11 janvier 2007 et du 21 janvier 2010 le modifiant fixent les types, fréquences et contenu d'analyses ainsi que les limites et références de qualité des paramètres recherchés.

Tous les taux de conformité présentés dans les tableaux, ci-dessous, correspondent à un pourcentage d'analyses conformes aux limites de qualité fixées par le Code de la Santé Publique pour les paramètres bactériologiques ou pour les paramètres physicochimiques. EDGA réalise également des analyses d'autocontrôle.

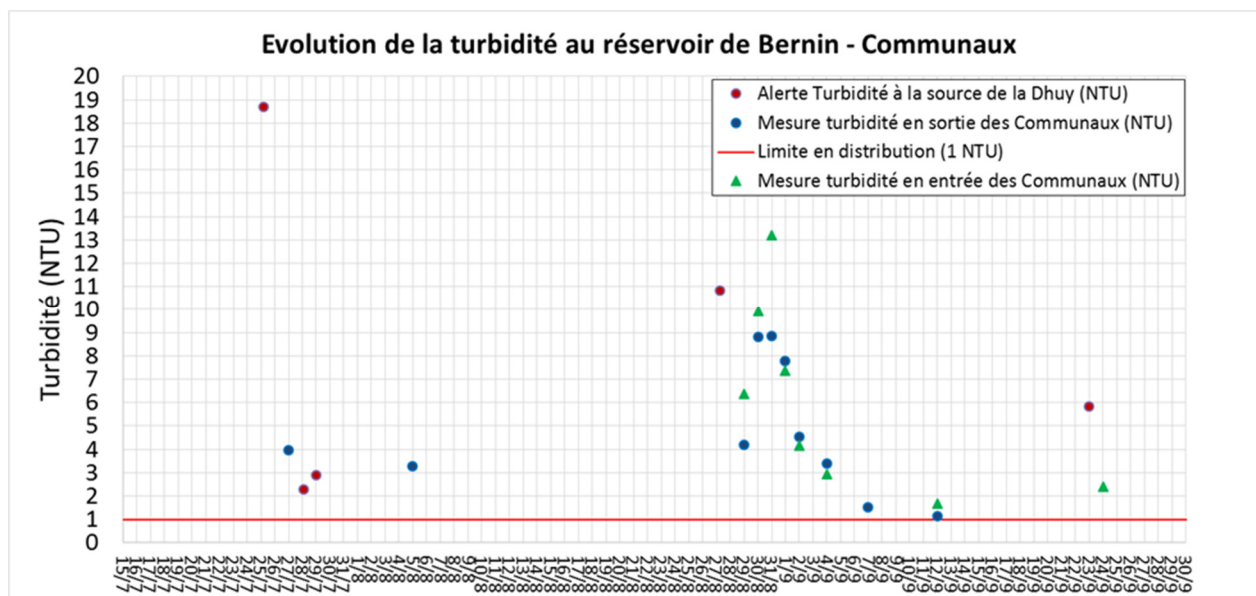
Depuis la prise du contrat de DSP de la commune de Bernin, Eaux de Grenoble Alpes est confronté à un problème de conformité de l'eau livrée au réservoir de Bernin – Communaux.

La qualité de l'eau livrée par le réseau Dhuy au réservoir des Communaux à Bernin ne permet pas de garantir en permanence le respect des limites de qualité sur le paramètre turbidité.

Depuis juin 2023, déjà quatre épisodes de dépassements ont été observés.

La procédure de gestion de la SAUR (décantation dans cuves de 6 000 m³ au réservoir de Chatelard et coupure d'adduction en cas de forte turbidité) semble insuffisante.

L'eau livrée peut dépasser pendant plusieurs jours la valeur limite de 1 NTU et annuler l'effet décantation du réservoir des Communaux, entraînant un dépassement en distribution. On peut par exemple voir sur le graphique ci-dessous que l'eau en sortie du réservoir dépassait la limite en distribution de 1 NTU du 29/08 au 7/09 soit plus de 10 jours.



Le suivi mis en place n’a pas détecté de contamination bactérienne concomitante.

EDGA a alerté les services de la CCLG sur ce point, en identifiant notamment des pistes d’actions possibles :

- définir si les dépassements sont plus fréquents que par le passé (suite épisode sécheresse 2022 et pollution en septembre) avec l’exploitant
- étudier la pertinence d’installer une filtration sur le départ de cette ressource
- renforcer éventuellement les moyens de maîtrise de la qualité de l’eau au réservoir des Communaux : turbidimètre, analyseur de chlore, vanne électrique pilotable etc.

Les mesures de turbidité effectuées ont aussi permis de constater que la turbidité et le taux de chlore de la nouvelle cuve sont bien plus faibles que ceux des anciennes cuves et de l’adduction, ce qui traduit sans doute un mauvais renouvellement de l’eau.

Il faut noter que la nouvelle cuve n’a jamais été raccordée aux anciennes, malgré le tuyau d’équilibrage prévu dans les travaux et qui reste en attente de raccordement dans la chambre à vannes des anciennes cuves (plaque pleine).

- **Contrôle sanitaire**

RÉSULTATS DES ANALYSES RÉGLEMENTAIRES – Taux de conformité - BERNIN

Sur la distribution
(au robinet du consommateur)

- 0 analyse non conforme sur les 6 réalisées ;
- Taux de conformité bactériologique : 100 % ;
- 0 analyse non conforme sur les 0 réalisées ;

RÉSULTATS DES ANALYSES RÉGLEMENTAIRES – Taux de conformité - CROLLES

Sur la distribution
(au robinet du consommateur)

- 0 analyse non conforme sur les 17 réalisées ;
- Taux de conformité bactériologique : 100 % ;
- 0 analyse non conforme sur les 2 réalisées ;
- Taux de conformité physicochimique : 100 %.

- **Autocontrôle**

RÉSULTATS DES ANALYSES D'AUTOCONTRÔLE – Taux de conformité - BERNIN

Sur la distribution
(au robinet du consommateur)

- 0 analyse non conforme sur les 0 réalisées ;
- Taux de conformité bactériologique : 100 %.

Les contrôles d'autosurveillance ont été réalisés sur les réservoirs

RÉSULTATS DES ANALYSES D'AUTOCONTRÔLE – Taux de conformité - CROLLES

Sur la distribution
(au robinet du consommateur)

- 0 analyse non conforme sur les 11 réalisées ;
- Taux de conformité bactériologique : 100 %.

4.3. Données techniques et physiques – Distribution d'eau potable

4.3.1. Le patrimoine

4.3.1.1. Le réseau de distribution

- **Descriptif**

Matériau	BERNIN Longueur (ml)	CROLLES Longueur (ml)
Inconnu	93	733
ACIER	143	769
ETERNIT	0	369
FONTE	15553	19 314
FONTE GS	6530	29 603
INOX	0	4
PE NOIR	0	258
PHD	2213	1997
PVC	97	895
Total	24632	26 980

Diamètre	BERNIN Longueur (ml)	CROLLES Longueur (ml)
20	0	70
25	1	25
32	9	33
40	430	707
50	29	949
60	2707	5 678
63	1472	1 170
75	728	29
80	7	727
90		73
100	12809	20 348

125	2153	281
150	3041	8 805
160	0	124
175	0	46
180	0	185
200	338	10 573
250	268	1 083
300	863	1 594
350	0	710
400	0	368
inconnu	0	364
Total	24919	53 942

- **Travaux d'entretien et de maintenance**

- À caractère curatif :

	1 ^{er} semestre 2023	2 ^e semestre 2023
BERNIN	-	1
CROLLES	0	1

Crolles

Objet	Localisation	Nombre
Conduite (réparation de fuite)	Rue Jacques Brel	1

Bernin

Objet	Localisation	Nombre
Conduite (réparation de fuite)	Chemin de la côté	1

- **Équipements complémentaires ou de renouvellement mis en œuvre**

Aucun renouvellement de conduite sur cette période

- **Bilan et préconisations**

Il n'y a pas d'observation particulière de vieillissement prématuré sur les ouvrages.

4.3.1.2. Les organes hydrauliques

- **Descriptif**

Le tableau suivant présente l'inventaire des accessoires des réseaux :

Nombre d'accessoires	BERNIN	CROLLES
Equipements : BOITE BOUE	6	5
Equipements : BRIDE	63	43
Equipements : COMPTEUR	996	652
Equipements : CONE A BRIDE	16	56
Equipements : DEBITMETRE	3	5
Equipements : PLAQUE PLEINE	94	202
Equipements : REDUCT PRESSION	10	1
Equipements publics : BORNE ARROSAGE	5	25
Equipements publics : BORNE FONTAINE	1	3
Equipements publics : BORNE PUISAGE	1	1
Hydrants : BI	0	2
Hydrants : PI	82	166
Ouvrages : CHAMBRE MESURE	1	1
Ouvrages : CHAMBRE VANNE	9	21
Ouvrages : MAILLAGE COMM	0	1
Ouvrages : REGARD COMPT RD	4	67
Ouvrages : REGARD COMPTEUR	76	734
Ouvrages : REGARD VISITE	28	6
Ouvrages : REGARD VISITE C	0	2
Ouvrages : REGARD VISITE R	10	11
Ouvrages d'alimentation : RESERVOIR	6	1
Vannes : ROBINET	0	5
Vannes : ROBINET ARRET	0	8
Vannes : ROBINET PRISE	236	2243
Vannes : VANNE	0	5
Vannes : VANNE ARRET	0	13
Vannes : VANNE BYPASS	4	1
Vannes : VANNE PI	82	167
Vannes : VANNE PRISE	10	111
Vannes : VANNE SECTION	236	525
Vannes : VANNE VIDANGE	70	56
Ventouses : (type non spécifié)	40	54
Ventouses : VANNAIR	0	1
Vidanges : (type non spécifié)	87	68
Surpresseur	1	
Vanne Interco	4	
Total	2177	5 273

- **Travaux d'entretien et de maintenance**

- À caractère curatif :

	2023
Crolles	0
Bernin	0

Crolles :

Organes principaux	Renouvellement/ajout effectué
VANNES	0
ROBINETS	4
VENTOUSES	0
VIDANGES	0
POTEAUX D'INCENDIE	0
BORNES LAVAGE	0
DEBITMETRE	0
BOUCHE A CLE	0

Bernin

Organes principaux	Renouvellement/ajout effectué
VANNES	0
ROBINETS	0
VENTOUSES	0
VIDANGES	0
POTEAUX D'INCENDIE	0
BORNES LAVAGE	0
DEBITMETRE	0
BOUCHE A CLE	0

2023							
Nature des biens		Quantité remplacé par an	Quantité prévue par an	Prix moyen unitaire	Débit	Crédit	Solde
Solde						0,0	
Renouvellement des branchements		2,5	3,00	2 459,16	6 147,91	7 377,49	
Renouvellement des vannes			2,50	2 582,55	0,00	6 456,38	
Renouvellement de purges			0,75	2 582,55	0,00	1 936,91	
Renouvellement Hydrostab			0,50	1 783,15	0,00	891,58	
Renouvellement autres accessoires			1,00	307,24	0,00	307,24	
Dotation 2023						16 969,60	
Renouvellement programmé					6 147,91	16 969,60	10 821,69
Renouvellement des branchements			0,5	2 459,2	0,00	1 233,76	
Renouvellement des vannes			0,5	2 582,6		1 291,28	
Renouvellement autres accessoires			0,0	307,2		0,00	
Dotation 2023						2 525,04	
Renouvellement non programmé					0,00	2 525,04	2 525,04

- À caractère préventif :

Les vannes et vidanges de Crolles avait fait l'objet de vérifications au premier semestre 2023. Les ventouses de Crolles avaient fait l'objet d'un entretien au premier semestre 2023. Les campagnes d'entretiens de réseau de la commune de Bernin sont prévues pour 2024 conformément à nos engagements.

- **Bilan et préconisations**

Coté réseau, Il n'y a pas d'observation particulière de vieillissement prématuré sur les ouvrages, les constats ne traduisent pas de priorisation particulière pour ceux à rénover.

4.3.1.3. Les branchements

- **Descriptif**

Longueur cumulée des branchements (ml) :

Types	Matériaux	BERNIN Longueur (m)	CROLLES Longueur (m)
Branchements : DEF INCENDIE	inconnu	242	4
Branchements : DEF INCENDIE	FONTE	0	865
Branchements : DEF INCENDIE	FONTE GS	28	74
Branchements : DEF INCENDIE	PHD	0	9
Branchements : Arrosage	Inconnu	0	318
Branchements : Arrosage	FONTE	0	17
Branchements : Arrosage	FONTE GS	0	3
Branchements : Arrosage	PHD	0	10
Branchements : sans type d'objet	inconnu	7614	19 817
Branchements : sans type d'objet	ACIER	0	39
Branchements : sans type d'objet	FONTE	54	738
Branchements : sans type d'objet	FONTE GS	30	76
Branchements : sans type d'objet	PB	0	5
Branchements : sans type d'objet	PE	0	662

Branchements : sans type d'objet	PHD	1795	2 815
Branchements : sans type d'objet	PVC	0	92
Branchements domestique	FONTE	0	11
Branchements domestique	FONTE GS	0	11
Branchements domestique	Inconnu	0	167
Branchements domestique	PE	0	14
Branchements domestique	PEHD	0	618
Branchements domestique	PVC	0	3
Branchements industriel	PEHD	0	11
Branchements professionnel	PE noir	0	3
Branchements professionnel	PEHD	0	22
	Total	9763	26 405

- **Travaux d'entretien et de maintenance**

- À caractère curatif :

	1 ^{er} semestre 2023	2 ^e semestre 2023
CROLLES	3	2
BERNIN	-	0

Crolles :

Objet	Localisation	Nombre
Branchement (réparation de fuite)	Rue Hector Berlioz	1
Branchement (réparation de fuite)	487 rue Ambroise Croizat	1

- **Équipements complémentaires ou de renouvellement mis en œuvre**

Organes principaux	Renouvellement effectué	Création/modification
BRANCHEMENTS	0	9

Crolles :

Objet	Localisation	Nombre
Branchement (création)	241 rue Jean Monnet	1
Branchement (création)	Impasse Jacques Brel	5
Branchement (modification)	235 rue du Brocey	1

A noter sur Crolles, la reprise partielle de 4 branchements rue des Vergers.

Bernin :

Objet	Localisation	Nombre
Branchement (création)	155 chemin du bois Claret	1
Branchement (création)	544 chemin de la Proula	1

A noter sur Bernin, le remplacement d'un regard compteur pour pouvoir remplacer le compteur d'eau existant.

2023							
Nature des biens		Quantité remplacé par an	Quantité prévue par an	Prix moyen unitaire	Débit	Crédit	Solde
Solde						0,0	
Renouvellement des branchements		2,5	3,00	2 459,16	6 147,91	7 377,49	
Renouvellement des vannes			2,50	2 582,55	0,00	6 456,38	
Renouvellement de purges			0,75	2 582,55	0,00	1 936,91	
Renouvellement Hydrostab			0,50	1 783,15	0,00	891,58	
Renouvellement autres accessoires			1,00	307,24	0,00	307,24	
Dotation 2023						16 969,60	
Renouvellement programmé					6 147,91	16 969,60	10 821,69
Renouvellement des branchements			0,5	2 459,2	0,00	1 233,76	
Renouvellement des vannes			0,5	2 582,6		1 291,28	
Renouvellement autres accessoires			0,0	307,2		0,00	
Dotation 2023						2 525,04	
Renouvellement non programmé					0,00	2 525,04	2 525,04

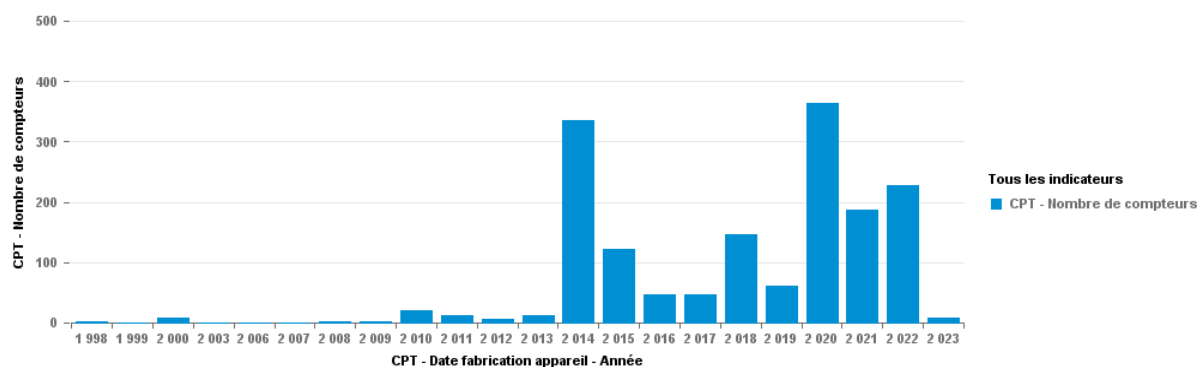
- **Bilan et préconisations**

Pas d'observation particulière de vieillissement prématuré et/ou fragilité sur un secteur. Les constats ne traduisent pas de priorisation particulière à opérer.

4.3.1.4. Les compteurs

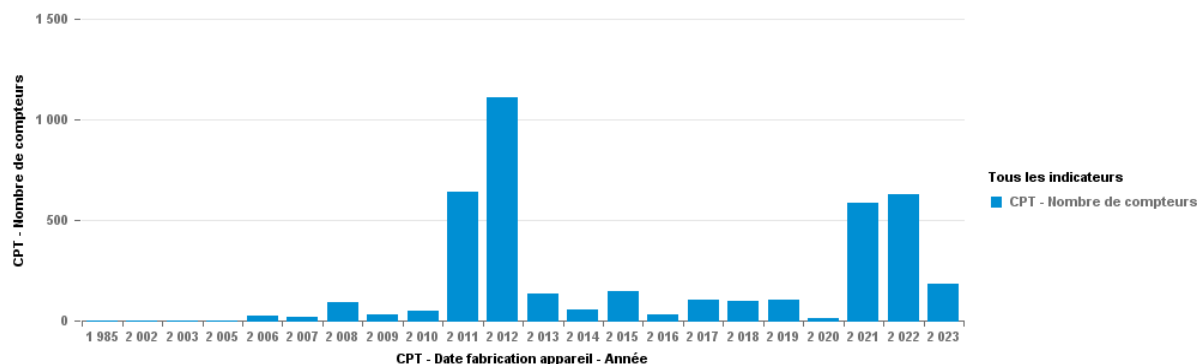
- **Descriptif**

BERNIN



Le parc compteurs est constitué de **1 613 compteurs**.

CROLLES



Le parc compteurs est constitué de **4 038 compteurs**.

- **Travaux d'entretien et de maintenance**

- À caractère curatif :

	1 ^{er} semestre 2023	2 ^e semestre 2023
CROLLES	2	2
BERNIN	-	0

Objet	Localisation
Compteur (réparation fuite)	354 rue de la résistance
Compteur (réparation fuite)	119 rue Alphonse Daudet

- **Travaux d'amélioration**

Le constat a posteriori des fuites signalées sur le compteur ci-dessus ne concernent jamais le compteur en lui-même mais plutôt les joints ou les raccords.

- **Équipements complémentaires ou de renouvellement**

Le bilan du renouvellement des compteurs effectué en 2023 figure, ci-dessous :

	Nombre de cpt renouvelés	Nombre de création
BERNIN	3	6
CROLLES	151	130

- **Bilan et préconisations**

La gestion du remplacement des compteurs s'appuie sur l'Arrêté du 06 mars 2007 relatif au contrôle des compteurs d'eau froide en service et des engagements contractuels.

En 2024, ce sont 166 compteurs qui seront donc concernés pour Crolles.

moyenne_age	
2016	
1985	1
2002	1
2003	1
2005	1
2006	24
2007	17
2008	90
2009	31

En 2024, ce sont 20 compteurs qui seront donc concernés pour Bernin

moyenne_age	
2018	
1998	2
1999	1
2000	8
2003	1
2006	1
2007	1
2008	3
2009	3

4.3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable, de s'assurer de la qualité de sa gestion et de suivre son évolution.

La valeur est obtenue en faisant la somme des points attribués selon la quantité et la qualité des informations connues et gérées par la collectivité ou l'opérateur.

La règle de calcul est scindée en trois parties ; A, B, C.

Nota important : l'indice ne pourra pas être calculé car certains paramètres de la partie C sont gérés par la collectivité, seuls les éléments du ressort d'EDGA sont présents dans le tableau.

Partie A - Plan des réseaux

Critère	Barème	Points CROLLES	Points BERNIN
Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable	10	10	10
Définition d'une procédure de mise à jour des plans des réseaux	5	5	5
TOTAL	15	15	15

Partie B - Inventaire des réseaux

Critère	Barème	Points CROLLES	Points BERNIN
Existence d'un inventaire des réseaux intégrant une procédure de mise à jour	10	10	10
Inventaire du réseau mentionnant matériaux et diamètres	5	5	5
Inventaire du réseau mentionnant la date ou la période de pose	15	11	11
TOTAL	30	26	26

Partie C - Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux

Critère	Barème	Points CROLLES	Points BERNIN
Localisation des ouvrages annexes	10	10	10
Existence et mise à jour d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	10	10	10
Localisation des branchements sur le plan des réseaux	10	10	10
Existence d'un document mentionnant pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau	10	10	10
Identifications des secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes en eau	10	10	10

Maintien à jour d'un document localisant les interventions sur le réseau	10	10	10
Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations. On entend par plan pluriannuel de renouvellement un programme détaillé de travaux assortis d'un estimatif chiffré portant sur 3 ans au moins	Gestion collectivité		
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	5	5	5
TOTAL	75	71	71

4.3.3. Consommation énergétique

Sans objet

4.3.4. Les volumes

- **Volumes consommés comptabilisés facturés**

Les volumes consommés sont extraits, par des requêtes fiabilisées, de la base de données WATERP. Pour Bernin, les calculs ont été faits à partir d'estimation de consommations fournies par l'ancien délégataire.

BERNIN

Volumes consommés - An

Date de dernière extraction 02

Tournée

110 BERNIN

Relève (NH01 et/ou NH05) des contrats en service			
Nb contrats	Somme des moyennes journalières	Moyenne des moyennes journalières	Consommation sur 365 jours
1578	3128,397286	3,740375445	575436,895

Droits d'eau		
Nb contrats	Somme des moyennes journalières	Consommation sur 365 jours
		0

Compteurs généraux - conso résiduelles		
Nb contrats	Somme des moyennes journalières	Consommation sur 365 jours
		0

Vol des arrêts de compte DPL		Vol à la relève des arrêts de compte	
Nb contrats	Total volume consommé	Nb contrats	Consommation sur 365 jours
7	231	67	1029

Forfaits absents	
Nb contrats	Total volume forfait 365 jours

Consommation totale

576 696

CROLLES

Tournée

100 CROLLES

Relève (NH01 et/ou NH05) des contrats en service			
Nb contrats	Somme des moyennes journalières	Moyenne des moyennes journalières	Consommation sur 365 jours
3784	2479,339958	1,597925802	1 557 385

Droits d'eau		
Nb contrats	Somme des moyennes journalières	Consommation sur 365 jours
11	25,3277	4623,5

Compteurs généraux - conso résiduelles		
Nb contrats	Somme des moyennes journalières	Consommation sur 365 jours
51	26,48330845	4832

Vol des arrêts de compte DPL		Vol à la relève des arrêts de compte	
Nb contrats	Total volume consommé	Nb contrats	Consommation sur 365 jours
30	302,5	146	8964

Forfaits absents	
Nb contrats	Total volume forfait 365 jours
41	3034

Semestre 2

1 579 141

- **Volumes consommés sans comptage estimés**

	BERNIN		
Volume utilisé par	Détails	Méthode	Volume
Essais PI / BI	Essais annuels	82 PI : 60m ³ /h pendant 2 min	164
	Essais ponctuels		
Incendies	Requête SDIS		
Espaces verts sans compteur	Prise d'eau sur Bouche de lavage	Estimation	
Lavage de la voirie	Prise d'eau hydrocureur	Estimation	120
Fuites en partie privative		Observation supervision	
Autres volumes non comptés			
TOTAL VOLUMES EAU NON COMPTÉS			284

	CROLLES		
Volume utilisé par	Détails	Méthode	Volume
Essais PI / BI	Essais annuels	170 Plx1 essai x 2 minutes x 120 m ³ /h	680
	Essais ponctuels		
Incendies	Requête SDIS : 5 feux	Nombre de feux x 2 x 60 m ³ /h	600
Espaces verts sans compteur	Prise d'eau sur Bouche de lavage	Estimation	
Lavage de la voirie	Prise d'eau hydrocureur	Estimation	
Fuites en partie privative	Carrefour Market	Estimation	878
	La Poste	Observation Supervision	5184
Autres volumes non comptés			
TOTAL VOLUMES EAU NON COMPTÉS			7 402

- Volumes de service

	BERNIN		
Volume utilisé par	Détails	Méthode	Volume
Nettoyage des réservoirs	Réservoir de	0.5 volume de réserve	
Travaux d'investissement	coupures programmées	0 coupure : Nombre de coupures réalisées X estimation volume de conduite	
Travaux de fonctionnement	coupures programmées	1 coupure : Nombre de coupures réalisées X estimation volume de conduite	3
Purges		10,11,13,19/10/2024, en parallèle de la mesure de PI pour question qualité	157
Analyseur de chlore			
Autres consommations pour raison de service			
TOTAL VOLUMES EAU NON COMPTÉS			160

	CROLLES		
Volume utilisé par	Détails	Méthode	Volume
Nettoyage des réservoirs	Réservoir de Craponoz	0.5 volume de réserve	550
	Réservoir de Brondières		1550
	Réservoir du 14 000		0
	Réservoir du Bourdier		
Travaux d'investissement	coupures programmées	1ere tentative travaux ST bascule CR200	117
		Test pression pour validation bascule teisseire sur réseau dom	34
		Travaux en septembre raccordement CR 200 sur surpresseur	67

		remise en eau conduite DN350 samedi 23/09 pour éviter bulle air dans réseau	20
		Travaux en octobre raccordement CR 300 sur surpresseur + continuité	85
		Travaux de pose de la chambre DN 400 pour débitmètre sanitaire	85
Travaux de fonctionnement	coupures programmées	10 coupures : Nombre de coupures réalisées X estimation volume de conduite	30
Purges			
Analyseur de chlore			
Autres consommations pour raison de service			
TOTAL VOLUMES EAU NON COMPTÉS			2539

4.3.5. Rendement du réseau et indice linéaire de pertes en réseau

4.3.5.1. Objectifs règlementaires et engagements contractuels

Selon le décret N° 2012-97 du 27 janvier 2012, le seuil règlementaire du rendement doit être à minima :

$$R > 85 \text{ ou } R > 65 + 0.2x \text{ ILC}$$

Pour le réseau de la Commune de BERNIN, la valeur du seuil règlementaire minimum est de 85 % pour 2023.

Pour le réseau de la Commune de CROLLES, la valeur du seuil règlementaire minimum est de 85 % pour 2023.

4.3.5.2. Mesures prises pour l'amélioration du rendement en 2023

- Suivi quotidien des débits nocturnes ;
- Recherches de fuites systématiques lors d'un dépassement des seuils d'alerte ;
- Réparations immédiates des points d'anomalies ;
- Suivi des fuites en parties privatives (avant compteur) ; 67
- Suivi très strictes de la durée de vie de fuites (délai entre détection et réparation) ;
- Suivi des volumes mensuels mis en distribution ;
- Recherches de fuites sur le réseau

4.3.5.3. Calcul et évolution du rendement du réseau

BERNIN

volume mis en distribution	↔	volume consommé autorisé		conso comptabilisé et facturée
589 753		577 140 97,86%		576 696 99,9%
				Conso sans cpt estimée
				284 0,0%
		= Pertes (m3)		Volume de Service
		12 613		160
longueur distri kms (hors brcht)		2,14%	1,4 m3/h	0,0%
26,99				

	2023
Rendement du réseau de distribution (P104.3)	97,86%
indice linéaire volumes non comptés (P105.3)	1,33
indice linéaire des pertes en réseau (P106.3)	1,28
Indice linéaire de consommation (ILC)	58,58

CROLLES

volume mis en distribution	↔	volume consommé autorisé		conso comptabilisé et facturée
1 636 124		1 589 083 97,12%		1 579 141 99,4%
				Conso sans cpt estimée
				7 402 0,5%
		= Pertes (m3)		Volume de Service
		47 041 2,88% 10,7 m3/h		2 539 0,2%
longueur distri kms (hors brcht)				
54,06				

	2023	
Rendement du réseau de distribution (P104.3)	97,12%	
indice linéaire volumes non comptés (P105.3)	2,89	m3/jour/km
indice linéaire des pertes en réseau (P106.3)	2,38	m3/jour/km
Indice linéaire de consommation (ILC)	80,53	m3/jour/km

	1 ^{er} semestre 2023	2 ^e semestre 2023
CROLLES	95.91%	97.12%
BERNIN	-	97.86%

Les rendements sur le second semestre 2023 sont élevés notamment dû aux consommations importantes des 2 gros consommateurs (ST MICROELECTRONICS et SOITEC)

4.3.5.4. Préconisations pour 2024

Plan d'actions notamment par les actions suivantes :

- Suivi quotidien des débits nocturnes ;
- Recherches de fuites systématiques lors d'un dépassement des seuils d'alerte ;
- Réparations immédiates des points d'anomalies ;
- Suivi des fuites en parties privatives (avant compteur) ;
- Suivi très stricte de la durée de vie de fuites (délai entre détection et réparation) ;
- Suivi des volumes mensuels mis en distribution ;
- Recherches de fuites sur le réseau Haut Service et Bas Service grâce à la nouvelle sectorisation.

4.4. Prestations aux usagers

4.4.1. Information, relation, accueil des usagers

4.4.1.1. Le nombre d'abonnés

Tableau sur l'évolution annuelle du nombre d'abonnés et nombre d'habitants desservis.

Année	2022	2023
CROLLES	4 165	4 202
BERNIN	NC	1 611

DETAILS

Exercice	CROLLES	BERNIN
Abonnés municipaux, usages publics et bâtiments communaux	63	50
Abonnés Domestiques Abonnements ordinaires à usages domestiques	4 117	1553
Abonnés gros consommateurs et industriels	22	8
Nombre total d'abonnés	4 202	1 611

4.4.1.2. L'accueil

- **Organisation et amélioration de l'accueil**

L'accueil des abonnés en agence a lieu au 5 place Vaucanson à Grenoble pour toutes questions et/ou démarches en lien avec leur contrat d'abonnement.

- **Traitement des appels**

Les appels des abonnés de la Commune de Crolles sont traités par l'équipe du service Relation Abonnés ainsi que celle du service Facturation Recouvrement.

Pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2023, 539 appels ont été tracés dans notre système de gestion des abonnés contre 658 pour la même période l'année précédente à Crolles. Nous avons comptabilisé 182 appels tracés pour la commune de Bernin pour le second semestre 2023 sachant que nous n'avons été en mesure de tracer les appels qu'à compter de septembre 2023 dès que les données des abonnés ont été intégrées dans notre système d'information.

- **Visites**

Toujours sur la période du second semestre 2023, 19 visites en agence pour les abonnés de Crolles (39 l'année antérieure) et 2 pour Bernin.

4.4.1.3. Les réclamations et autres contentieux

- **Réclamations**

Taux de réclamation

Aucune réclamation écrite n'a été adressée dans le sens du décret de 2007.

4.4.1.4. Abonnements, mutations et résiliations

Tableau évolution abonnements – résiliations au second semestre 2023 :

	CROLLES	BERNIN
Abonnements	251	41
Résiliations	147	41
Total mutations	398	82
Nombre d'abonnés	4 202	1611
Taux de mutations (extrapolé)	0.19	0.10

La commune de Crolles conserve un taux de mutations dont la croissance est observée depuis plusieurs années. Par contre, la commune de Bernin enregistre peu de mouvements sur les six premiers mois de gestion.

Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100 %
---	--------------

4.4.2. Tarification, relève, facturation et recouvrement

4.4.2.1. Prix du service (eau)

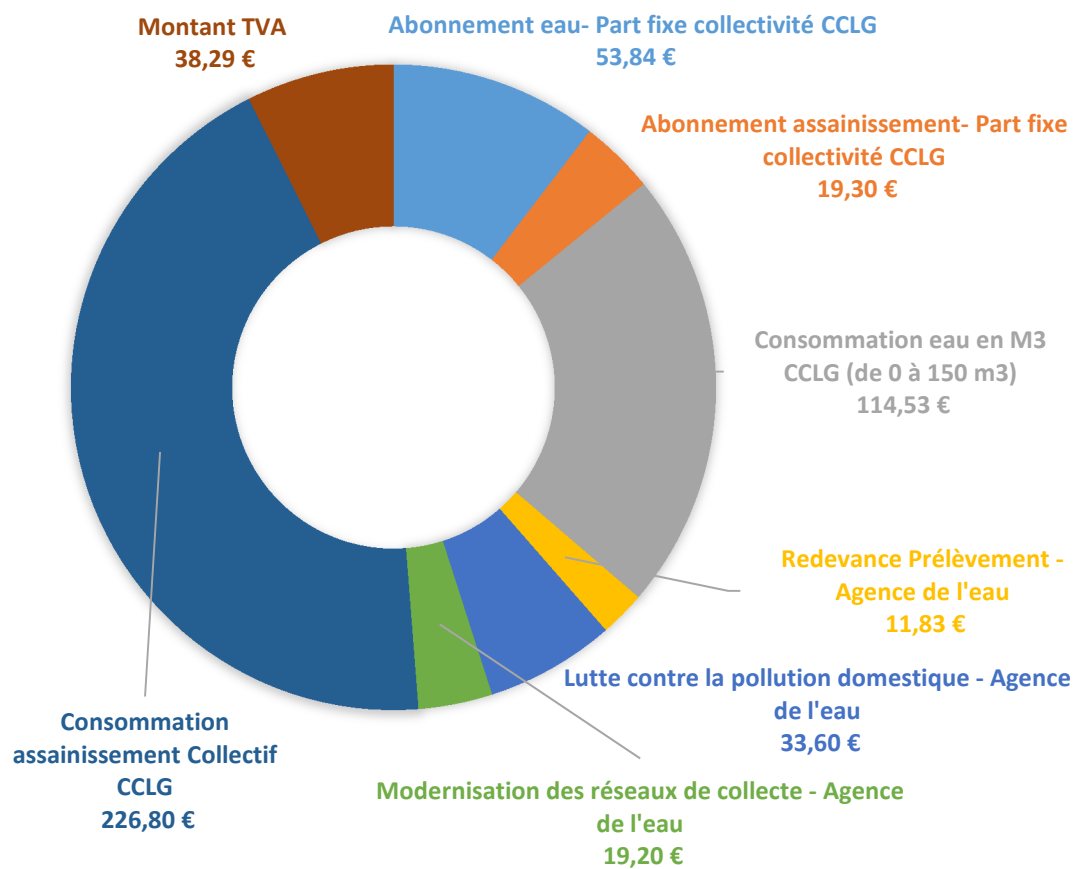
- **Modalités de la tarification et de sa révision**

Les tarifs sont délibérés par la collectivité compétente (CCLG) en fin d'année pour une mise en application dès le 1^{er} janvier de l'année suivante.

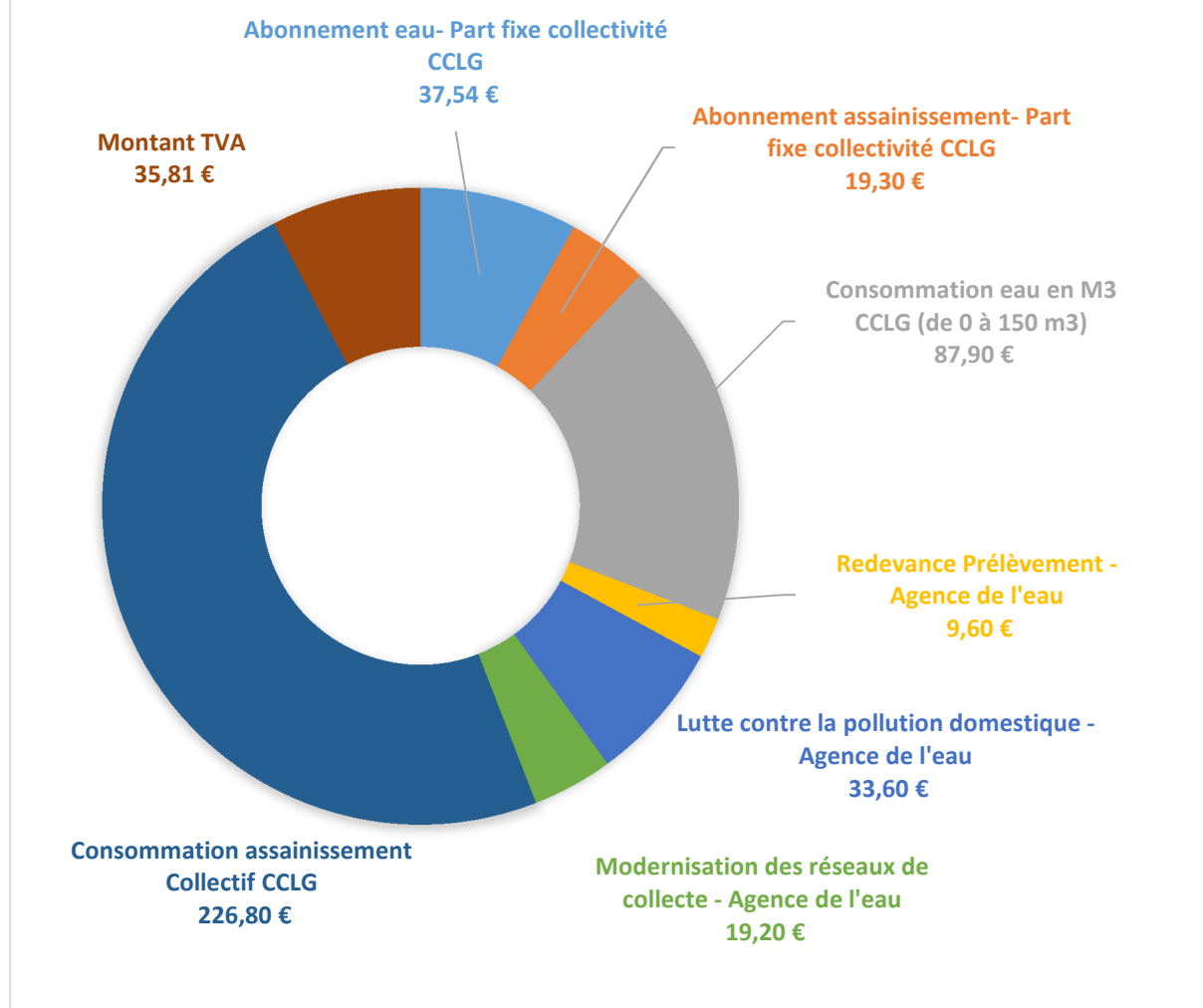
- **Décomposition de la facture d'eau**

Composition de la facture	Quantité Volume	Prix unitaire Bernin	Prix unitaire Crolles	Total € HT Bernin	Total € HT Crolles
Abonnement eau- Part fixe collectivité CCLG	1	53.84	37.54	53.84	37.54
Abonnement assainissement- Part fixe collectivité CCLG	1	19.30	19.30	19.30	19.30
Consommation eau en M3 CCLG (de 0 à 150 m ³)	120	0.9544	0.7325	114.53	87.90
Redevance Prélèvement - Agence de l'eau	120	0.0986	0.08	11.83	9.60
Lutte contre la pollution domestique - Agence de l'eau	120	0.28	0.28	33.60	33.60
Modernisation des réseaux de collecte - Agence de l'eau	120	0.16	0.16	19.20	19.20
Consommation assainissement Collectif CCLG	120	1.89	1.89	226.8	226.80
Total € Hors taxes				479.10	433.94
Montant € TVA				38.29	35.81
TOTAL € TTC				517.39	469.75
Prix moyen € TTC du m³				4.3116	3.9145

BERNIN - MONTANT ANNUEL FACTURE 120 M³ AU 1^{ER} JUILLET 2023



CROLLES - MONTANT ANNUEL FACTURE 120 M³ AU 1^{ER} JANVIER 2023



4.4.2.2. Les relèves

Les compteurs sont relevés annuellement au mois de juin pour les abonnés dits domestiques. Seuls quelques industriels bénéficient d'une relève trimestrielle. La première campagne de relève annuelle dans le cadre de ce contrat de DS3P est programmée mi-juin 2024.

Les compteurs sur la commune de Crolles sont équipés en quasi-totalité de modules radios de relève à distance (mode walk-by).

4.4.2.3. Facturation

- **Factures émises**

2nd semestre 2023	CROLLES		BERNIN	
	EAU	ASS	EAU	ASS
Volumes en m ³	1 873 078	399 332	485 948	485 932
Nbre de factures	455	341	79	39
CA HT en €	1 947 630.58	209 096.34	825 010.18	996 554.78

Les volumes importants facturés sont essentiellement imputables aux deux principaux industriels que sont ST Micro à Crolles et SOITEC à Bernin.

A propos de ST Micro, la facturation mensuelle a exceptionnellement été prorogée jusqu'à octobre 2023 dans sa configuration de l'ancien contrat de DSP. C'est la collectivité qui a repris la gestion et la facturation des gros compteurs de cet industriel une fois les travaux dédiés sur les canalisations terminés.

- **Encaissements**

Les montants encaissés au second semestre 2023 représentent un total de 17 577.09€ TTC à Bernin et 4 271 675.66€ TTC à Crolles

	CB	Chèque	Numéraire	Prélèvement facture
Bernin	1 1192.56	549.10	0	798.79
Crolles	70 735.81	45 159.58	2 159.82	192 351.83

	Mensualisation	Stés de recouvrement	TIP	Virement
Bernin	14 334	355.45	241.91	105.28
Crolles	176 228	7 191.85	98 615.62	3 695 068.58

Les virements conservent une part importante en valeur à Crolles du fait de ST Microelectronics.

La mensualisation à Bernin n'est pas représentative car la majorité des mandats de prélèvement n'a été envoyés aux abonnés mensualisés avec l'ancien délégataire que début 2024. La transmission des IBAN par ce dernier a été beaucoup plus longue que prévu.

Concernant Crolles, la majorité des montants encaissés au second semestre 2023 (en nombre) correspondent à des factures émises avant sous l'ancien contrat de DSP, hormis acomptes de mensualisation et virements.

4.4.2.4. Relance et recouvrement

- **Plan de relance**

- J est la date de la facture ;
- Le délai de règlement est de 17 jours en moyenne ;
- La lettre de rappel est envoyée à J+25 soit 8 jours environ après la date limite de paiement ;
- L'avis de mise en demeure part à J+37 soit 12 jours environ après la date d'envoi de la lettre de rappel ;
- A J+54, la facture est transmise à une société de recouvrement
- A J+180, toute créance impayée est confiée au SGC de la DGFIP dont dépend la collectivité

- **Taux d'impayés**

	CROLLES	BERNIN
Taux d'impayés au 31 décembre N pour les factures émises au cours de l'année N-1	0.21%	NC

Le taux d'impayés net (hors factures en litige) au 31 décembre 2023 à Crolles demeure extrêmement bas en s'améliorant de 0.05 point par rapport à l'an dernier.

5 Productivité et efficience

- **Personnels employés, qualifications, ETP**

Outre l'attention permanente de modernisation de l'outil, de l'environnement et du cadre de travail de ses personnels, EDGA a adopté des principes de management et des actions visant à développer une approche citoyenne, en interne comme en externe :

PRINCIPES DE MANAGEMENT	
L'entretien annuel	<ul style="list-style-type: none">• Entre le salarié et son supérieur hiérarchique direct• Il aborde les points suivants :<ul style="list-style-type: none">- Bilan de l'exercice écoulé en termes d'atteinte d'objectifs- Points forts du salarié et points d'amélioration sur lesquels il doit axer son effort la période suivante- Objectifs à atteindre l'année suivante
L'entretien professionnel	<ul style="list-style-type: none">• A pour objectif d'aborder les perspectives d'évolution de l'activité professionnelle du salarié, notamment en termes de qualification et d'emploi, afin de l'aider à mieux définir son projet professionnel et, le cas échéant, d'envisager une mobilité interne ou externe• Professionnel permet de faire le point sur les compétences, les qualifications, les besoins en formation, la situation et l'évolution professionnelle du salarié

L'amélioration continue	<ul style="list-style-type: none"> • Propre aux démarches ISO
La formation professionnelle	<p>Les Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintien des compétences de l'entreprise • Permettre le maintien dans l'emploi, favoriser le développement des compétences • L'accès aux différents niveaux de la qualification professionnelle • Contribuer à la promotion sociale et au développement économique et culturel • Favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle de ceux qui travaillent
Une attitude éthique	<p>S'appuie sur des outils permettant de prendre des décisions sur la base de critères purement professionnels indépendamment des impressions subjectives :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Grille des rémunérations • Définition des métiers • Grille d'autonomie et de niveaux
Un climat social apaisé	<p>Grâce à un partenariat constructif avec les représentants du personnel et syndicaux, dans le cadre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des activités du CSE (comité social et économique) • De la commission Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) • Des négociations annuelles obligatoires, et des négociations ponctuelles sur l'égalité professionnelle et sur les conventions d'entreprise

EDGA permet de répondre aux urgences pour l'ensemble des réseaux d'eau potable et d'assainissement **24h/24 et 7j/7** au numéro unique suivant : **04 76 98 24 27**.

Elle est dotée d'un poste central de supervision et de télésurveillance avec la présence humaine d'un technicien 24h/24.

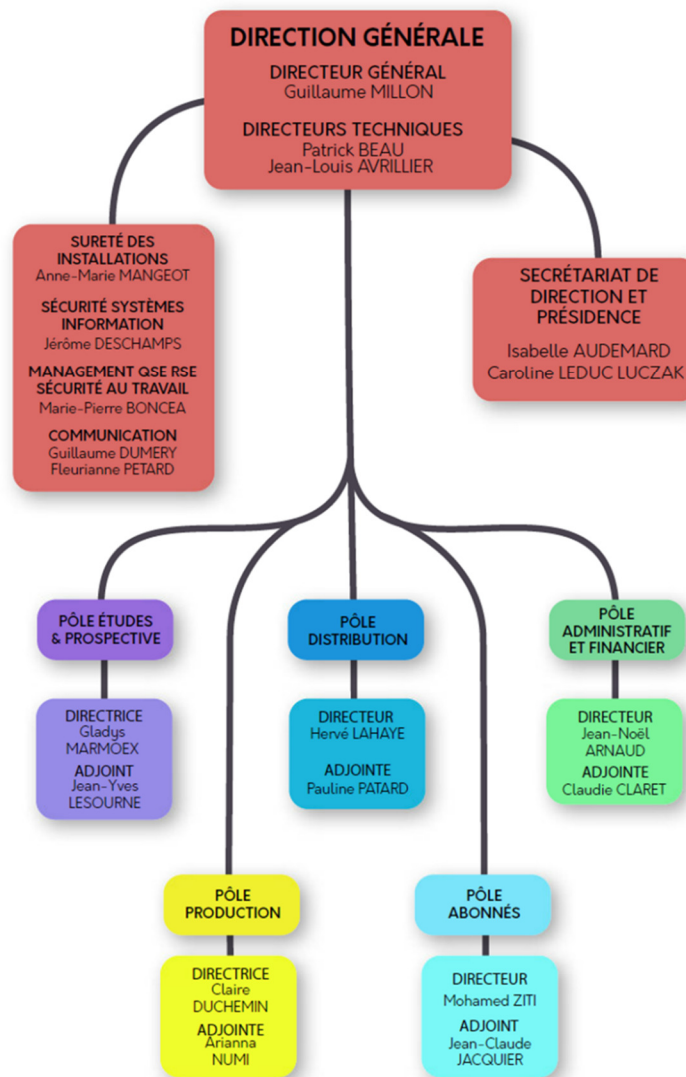
Au sein d'Eaux de Grenoble Alpes, une continuité du service public et un système d'astreinte performant sont indissociables.

D'une part, les équipes de Production d'eau potable assurent le fonctionnement permanent des installations de pompage de l'eau et la surveillance des périmètres de protection des captages.

D'autre part les équipes du pôle Distribution adhèrent à la charte d'engagement avec les usagers : « Intervenir rapidement, en moins de 2 heures, 24h/24 et 7j/7 en cas d'urgence ».

Cela se traduit dans les faits par :

- La possibilité de contacter EDGA à tout moment en cas de problème ;
- Des moyens humains en interne adaptés et répartis par secteurs géographiques :
 - 2 cadres d'astreinte ;
 - 2 techniciens d'intervention sur réseau de distribution ;
 - 2 techniciens d'intervention sur réseau d'adduction ;
 - 3 électromécaniciens ;
 - 1 équipe travaux de 2 agents avec les outils et engins associés ;
 - renfort si besoin par une entreprise de travaux publics dans le cadre du marché d'entretien et astreinte : 1 chef de chantier + 1 poseur + 1 conducteur de pelle + 1 chauffeur de camion ;
- La mise à disposition des téléphones portables à chacun des agents d'astreinte, complété par un système d'appareil de radio communication permettant d'assurer un secours en cas de crise majeure sur les réseaux de téléphonie ;
- L'ensemble des équipes d'astreinte accède en mobilité, aux données SIG via une application web mapping, permettant l'accès à l'information 24h/24 ;
- Un stock de pièces et de matériaux de travaux publics (canalisations eau potable et assainissement, regards de voirie, pièces de fontainerie...)



▪ Mesures d'amélioration

La mutualisation des moyens humains et techniques au sein d'EDGA ainsi que la mise en œuvre d'actions concrètes (organisation, harmonisation des astreintes, achats) permettent d'optimiser le service.

Informatique

L'ensemble du système informatique d'EDGA bénéficie aux Pôles en charge de l'exécution technique du contrat.

Ce système informatique est en évolution constante afin de profiter des progrès technologiques.

Les systèmes et programmes sont maintenus à jour pour bénéficier des avancées fonctionnelles et corriger les bugs et failles de sécurité. Une large gamme de logiciels est utilisée, avec des produits partagés ou spécifiques pour chacun des métiers rencontrés dans la structure.

Le service informatique/Télécom est surtout centré sur le management de l'information, une partie importante de la prestation technique étant sous-traitée via la passation de marchés publics.

EDGA est également dotée d'un Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information, chargé d'adapter la sécurité du système d'information EDGA aux cyber-menaces actuelles.

Faits marquants pour la structure d'EDGA en 2023

Cette année 2023 a été marqué par :

- la conséquence de la décision de Grenoble-Alpes Métropole de ré internaliser une partie des activités de la SPL EDGA au sein de la Régie de Grenoble Alpes Métropole au 1/1/2024.
- Extension du périmètre d'intervention de la SPL sur le territoire de la CC le Grésivaudan, au 1er juillet 2023, concernant l'exploitation du service de la commune de Bernin en plus de celle de la commune de Crolles.
- Départ du Directeur General (Emmanuel Boudry) et nomination de Guillaume Millon
- La remise du trophée Economie d'Eau à EDGA par son dispositif innovant « la ventouse à PI »

Perspectives 2024

Depuis le 1/1/2024, le périmètre de la SPL EDGA a été très fortement réduit en conservant en son sein le Pole Abonnés et le Pole Distribution.

Grenoble Alpes Métropole (GAM) a repris toutes les activités de production et d'adduction qui étaient réalisées par la SPL EDGA, y compris celles sur le territoire de la CC le Grésivaudan.

GAM poursuit également ses réflexions pour pousser à ré internaliser d'autres activités d'EDGA, notamment la partie Distribution pour le 1/1/2025.

Ce contrat sera donc modifié par voie d'avenant en 2024 pour prévoir ces évolutions.

Enfin, et si ces réflexions aboutissent, ce contrat ne pourra plus être assuré par EDGA à compter du 1/1/2025.

Communication

Le présent contrat bénéficie de la politique de communication d'EDGA, service public participant à son devoir de transmission concernant la préservation de ce bien commun qu'est l'eau potable et à son attention de transparence, aussi bien en interne qu'en externe.

Les cibles	Les actions de communication
Les usagers	<ul style="list-style-type: none">• Évènementiels, goodies• Signalétique• Factures, lettres, site web• Encarts publicitaires,• Réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram, LinkedIn)
Les partenaires institutionnels	<ul style="list-style-type: none">• Évènementiels,• Courriers
Les employés EDGA	<ul style="list-style-type: none">• Journal interne trimestriel

• Démarches Qualité-Sécurité-Environnement (QSE)

EDGA s'engage dans cette démarche à :

- Satisfaire les attentes des usagers et des sociétaires, et leur garantir un service public efficace
- Répondre aux besoins des collectivités associées, par des prestations assurant des relations transparentes et de proximité
- Mettre à disposition un outil performant
- Assurer la protection de l'environnement et prendre en compte les exigences du développement durable
- Développer une approche citoyenne et responsable

Cette vision stratégique se traduit par la recherche continue de l'amélioration de l'organisation, des moyens et des méthodes et l'implication quotidienne de l'ensemble des personnels, collaborateurs et partenaires,

L'évaluation des risques liés à la sécurité, à l'hygiène, aux conditions de travail et à l'environnement réalisée dans le cadre de cette démarche, fait l'objet :

- D'une identification précise des risques et de leur gravité dans les deux documents de référence (*document unique et analyse environnementale*)
- Mise en place d'actions pour la maîtrise de ces risques
- Sensibilisation de l'ensemble des acteurs pour une amélioration permanente

De plus, la CSSCT d'EDGA joue un rôle majeur dans la démarche de prévention car elle :

- Mène systématiquement des enquêtes suite aux accidents de travail (fiche d'analyse d'accident) et propose des actions d'amélioration
- Effectue régulièrement des visites de chantier
- Étudie, pour tout changement organisationnel, humain, ou technique les impacts sur les conditions d'hygiène et de sécurité des salariés,

Dans le cadre de la démarche environnementale, des sensibilisations régulières sont faites auprès de l'ensemble du personnel, par rapport aux risques identifiés, mais aussi pour promouvoir des bonnes pratiques environnementales (ex : éco conduite, gestion des déchets, achat de produits respectueux de l'environnement),

Les marchés passés par EDGA intègrent autant et aussi souvent que possible toute clause en faveur du développement durable,

Une charte environnementale avec les agents pour des actions internes permettant de

- Maîtriser la consommation de papier, favoriser la dématérialisation
- Promouvoir les économies d'énergie (ex : eau, électricité, carburant...)
- D'optimiser la gestion des déchets
- Mise en place d'une charte « ECO CHANTIER » permettant d'aller plus loin dans la maîtrise des risques et d'une meilleure sensibilité des acteurs aux respects de l'environnement lors des travaux,
- Partenariat avec un fournisseur qui permet aux salariés de commander des produits de saison et issus de circuits courts
- Collecte des mégots sur le site afin d'être revalorisés sous forme d'énergie
- Tri sélectif dans les bureaux avec l'instauration également de la récolte des bio-déchets

En 2023, l'innovation interne par un agent EDGA pour la conception d'une « ventouse anti gaspi » branché sur les poteaux incendie permettant une substantielle économie d'eau lors des remises en eau des réseaux après travaux. Ce dispositif a été récompensé par un trophée de l'économie d'eau organisé à l'échelle nationale par la FNCCR et l'Association des Maires de France.

• Annexes au compte rendu technique sur les conditions d'exécution du service public

Pas d'annexe

Avenants de l'année

Pas d'avenant

Respect des principes généraux du service public et des engagements contractuels

Principe d'égalité

L'attitude éthique est au cœur des actions d'EDGA :

Des actions	<ul style="list-style-type: none">• Investissement dans l'aménagement de ses locaux pour l'accueil de travailleurs handicapés, dont elle respecte le taux légal d'emploi ;• Mise en place d'un retour progressif et aménagé au travail à la suite de longue maladie ou d'un arrêt de travail prolongé (temps partiel thérapeutique, télétravail, aménagement matériel adapté,) ;• Accueil des jeunes dans le cadre de stages non rémunérés, de stages rémunérés, et de formation en alternance
--------------------	---

Principe de continuité

Des actions	<ul style="list-style-type: none">• Le principe de continuité de service est assurée 24h/24 et 365j/365 grâce à la présence des équipes d'astreintes et poste de supervision à Rochefort ;• Participation au plan de déplacement mobilité (PDM) ;• Convention PLIE des clauses sociales pour les marchés publics conclus avec EDGA.
--------------------	---

Infractions, impayés, incivilités

Pas d'incivilité constatée.

Quelques prises d'eau sur PI (cirque, gens du voyage,...) sont parfois signalées sur le territoire de Crolles.

Glossaire qui récapitule les principaux termes utilisés dans les métiers de l'eau et plus particulièrement à Eaux de Grenoble Alpes

RPQS : Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif,

RAD : Rapport annuel du délégataire,

RA : Rapport d'activité annuel,

SPL EDGA : Société Publique Locale « Eaux de Grenoble Alpes »,

Loi MAPTAM : Loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

COS : Comité d'Orientation Stratégique,

CARE : Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation,

Usager de l'eau : Personne physique ou morale consommant de l'eau,

Abonné : Usager de l'eau ayant au moins un contrat avec le service de distribution de l'eau,

WAT'ERP : Application informatique utilisée par EDGA et la Régie de Grenoble-Alpes Métropole pour la gestion des usagers (contrats, facturations, parc compteurs en service,,,),

SIG : Système d'information qui intègre, stocke, analyse et affiche l'information géographique, L'application SIG d'EDGA en lien également avec l'application WAT'ERP permet aux utilisateurs, y compris en mobilité pour les équipes d'interventions, de créer des requêtes interactives, d'analyser l'information spatiale, et des données pour la gestion de l'exploitation des ouvrages d'eau et d'assainissement,

Règlement de service : Document établi par l'entité organisatrice ayant pour objet de définir les conditions et modalités de fourniture suivant lesquelles est accordé l'usage de l'eau potable à partir des réseaux ainsi que les droits et obligations respectifs du Service public de l'eau potable ou de l'assainissement, des usagers, des abonnés et des propriétaires,

Contrôle sanitaire : Ensemble des analyses réalisées par l'Agence Régionale de Santé afin de contrôler la qualité des eaux. Ces analyses sont effectuées dans des laboratoires agréés à partir d'échantillons prélevés sur différents points de contrôle (captages, installations de production/traitement, réseaux de distribution, points de consommation),

Compte de Renouvellement Non Programmé : Il s'agit des opérations de renouvellement réalisées sans programmation contractuelle,

Indice linéaire de pertes en réseau : L'indice linéaire de pertes en réseau correspond au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m³/km/jour,

Indice linéaire des volumes non comptés : L'indice linéaire des volumes non comptés correspond au volume non compté dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m³/km/jour,

Période de relève des compteurs : La relève pour une année donnée de tous les compteurs de tous les clients s'étale sur plusieurs jours ou plusieurs semaines en fonction du nombre de compteurs concernés. Pour assurer une bonne comparaison des volumes, cette période est sensiblement la même chaque année,

Qualité eau distribuée : Évaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de consommation. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés physico-chimiques et/ou bactériologiques,

Rendement du réseau de distribution : Il correspond au rapport entre d'une part les volumes consommés autorisés et le volume mis en distribution. Le rendement est un bon indicateur environnemental,

Réseau de distribution public : Généralement sous domaine public, ensemble de canalisations transportant l'eau produite par les installations de production jusqu'à la partie publique des branchements inclus,

SPANC : **S**ervice **P**ublic local chargé de l'**A**ssainissement **N**on **C**ollectif. Il a le rôle de conseiller et d'accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif et de contrôler les installations d'assainissement non collectif. Comme pour l'assainissement collectif, ce service public fait l'objet d'une redevance qui en assure ainsi l'équilibre financier.